

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h30. Le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 09 avril 2004 est adopté à l'unanimité. Une modification sera inscrite sur le registre des débats, elle concerne la date prévue du comité syndicale du 23 avril et non 24 comme inscrit sur le procès verbal remis aux membres présents.

Mr Hubert BEAUDET est nommé secrétaire de séance.

Dossiers techniques

CENTRE DE TRI PREPARATION

Outre les choix et avis techniques formels recueillis, les membres du bureau ont entériné et validé un certain nombre de propositions de la commission travaux constituée pour suivre le dossier travaux en phase préparatoire.

Ainsi les points principaux validés sont :

- les trois premières offres seront dédommagées à 15 000 € chacun, le dédommagement de la première sera inclus dans le montant du marché.
- le marché sera décomposé en une tranche ferme jusqu'à l'obtention de l'autorisation d'exploiter puis une tranche conditionnelle de réalisation de travaux
- les critères de choix des candidats seront dans l'ordre : garanties et capacités financières, garanties et capacités techniques, références professionnelles,
- les critères de classement des offres seront : valeur technique de l'offre, économie de l'offre, qualité architecturale du projet, durée de réalisation, clarté et précision de l'offre,
- l'acceptation de 30 000 t d'OMR en provenance de la CAN est intégrée dans le projet
- les locaux administratifs du siège social du Smited distincts, dans leur fonctionnalité, des locaux techniques propres au centre, avec une salle dotée de suffisamment de places pour recevoir les visiteurs et organiser les réunions propres au syndicat (60-70 places assises),
- il n'y aura pas d'atelier de mécanique poids lourds, les véhicules de transport étant stationnés à proximité des stations de transfert

Enfin, les membres du bureau ont réaffirmé leur souhait que cette réalisation se fasse en conformité avec les vœux du comité de pilotage local qui accepte cette installation sur son territoire moyennant qu'elle soit exemplaire de par sa conception technique, de par sa qualité architecturale, de par son intégration environnementale et dans le respect de la charte haute Qualité Environnementale dont les cibles auront été validées par ce même comité de pilotage. Les efforts financiers accomplis seront à considérer comme les mesures compensatoires qu'un tel projet se doit d'intégrer.

Le comité de pilotage a validé les choix de la commission travaux et du bureau.

Le comité syndical, informé, entérine les décisions du bureau.

Délibération n°ASDél 230404-06

RESULTATS DE L'ETUDE FILIERES

Une présentation synthétique de l'étude filières réalisée par le bureau d'études Gaudriot est faite aux membres du comité Syndical. Cette étude fera partie intégrante des annexes au cahier des charges pour la réalisation du centre de tri préparation.

De cette étude il ressort que les filières principales sont celles prévues aux contrats éco-emballages souscrits par les collectivités membres du Smeded mais que celles-ci imposent de telles prescriptions techniques minimales qu'il faudrait un centre de tri préparation adapté aux exigences qualitatives imposées aux emballages collectés séparativement.. Les objectifs étant de réduire à moindre coût la masse globale des déchets en favorisant le recyclage et la stabilisation dans des conditions économiques acceptables, les filières qui seront à privilégier viseront les métaux et la séparation des fractions légères combustibles. Le reste étant voué à la stabilisation biologique aérobie ou anaérobie ; il semble en effet que la filière méthanisation soit une filière adaptée aux exigences environnementales de lutte contre l'émission de gaz à effet de serre et de stabilisation de la matière organique tout en réduisant la quantité de déchets ultimes. La production de biogaz valorisable est également un atout.. Malheureusement le coût économique des procédés existants sur le marché ne plaide pas en la faveur de cette solution.

Les entreprises candidates à la réalisation du centre de tri préparation devront prendre en compte l'ensemble des données de l'étude filières pour formuler une offre technique économiquement acceptable.

Le comité syndical est ainsi informé.

DESCRIPTIF CENTRE DE TRI PREPARATION

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres en procédure de dialogue compétitif lancée pour la réalisation du centre de tri préparation de Montplaisir, le cahier des charges a fait l'objet d'une présentation synthétique aux membres du comité syndical.

Le nom des candidats admis à présenter une offre est également communiqué, un premier examen des candidatures a eu lieu le 18 mars, la sélection définitive des candidats a été faite le 1^{er} avril 2004.

Les six entreprises admises à soumissionner sont les suivantes :

NOELL REGGIANE France SARL
THÖNI INDUSTRIEBETRIEBE Gmbh- Autriche
DV Construction-France
GTM GENIE CIVIL ET SERVICES-France
VINCI Environnement-France
LINDE KCA DRESDEN Gmbh-Allemagne

L'ensemble des entreprises candidates a été admis à concourir. La prochaine échéance est fixée aux 13 et 14 mai, dates aux quelles elles présenteront un premier mémoire de proposition dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif.

Délibération n°ASDél 230404-05

Marchés publics

APPEL D'OFFRES AMENAGEMENTS PAYSAGERS - LA LOGE TRANCHE 2

L'entreprise Chupin est retenue par la commission d'appel d'offres pour une prestation de 29 005.63 € TTC.
Le comité syndical autorise le Président à signer les pièces du marché à passer avec cette entreprise.
Délibération n°AS Dél 230404-02

APPEL D'OFFRES OUVERT, Marché de travaux La Loge, Casier 2004

Dans le cadre de la programmation de l'exploitation du site de La Loge, il est nécessaire que les travaux d'aménagement des casiers à exploiter soient anticipés de quelques mois de manière à assurer la continuité de l'exploitation.

Il est proposé au comité syndical de préparer le dossier de consultation préalable à l'attribution des marchés nécessaires à la réalisation de casiers de stockages dont l'exploitation interviendra au courant de l'année 2004 et 2005.

Le comité syndical autorise le président à lancer l'appel d'offres pour une réalisation des travaux .
Délibération n°AS Dél 230404-03

APPEL D'OFFRES TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES PERIODE 2005 à 2007

L'actuel marché de prestation de traitement des déchets ménagers et assimilés s'achèvera fin 2004.
Les solutions syndicales pérennes de traitement ne seront opérationnelles qu'à l'horizon 2007.

Il est donc proposé de lancer une consultation pour le traitement et l'élimination des déchets ultimes excédentaires que le Smited ne peut stocker sur son seul et unique centre de stockage, géré par lui.

Le besoin de prestation complémentaire concerne l'exercice 2005. Les quantités à traiter par l'intermédiaire de prestataires sont estimées de la manière fiable pour 2005 et arrêtées à:

ANNEE	MINIMUM	MAXIMUM
2005	TRENTE MILLE TONNES (30 000T)	TRENTE CINQ MILLE TONNES (35 000T)

Une tranche conditionnelle « transport » sera intégrée à la consultation, afin de répondre à une nécessité d'équipements complémentaires à ceux existant ou en substitution partielle ou totale à ceux-ci.

Compte tenu de l'incertitude des volumes à traiter pour les années 2006, 2007 et suivantes, de l'ouverture du site de la Loge II et de l'acceptation des déchets sur la Vienne, le comité syndical décide de lancer une consultation pour une prestation d'une durée limitée à un an dans l'attente d'un éclaircissement de la situation départementale.

Le comité syndical autorise Monsieur le Président à lancer un appel d'offres pour l'année 2005
Délibération n°AS Dél 230404-04

APPEL D'OFFRES COMPOSTAGE – TRANSFERT – DECHETERIE LA LOGE

L'appel d'offres sur performances process est classé sans suite par la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président propose de modifier l'appel d'offres et d'adjoindre un lot process au marché de travaux prévu pour la réalisation du complexe.

La définition du process sera de type "végéterre" pour les déchets verts (retournement mécanique et/ou aération forcée) et caissons ventilés, filtrés pour la FFOM. Une tranche conditionnelle « exploitation de la plate-forme de compostage » sera intégrée à la consultation et les variantes au process ainsi que les possibilités de réponses à plusieurs lots seront acceptées.

Compte tenu de ces modifications, Monsieur le Président rappelle que le cabinet Merlin devra également adapter le contenu de sa mission.

Le comité syndical autorise le Président à lancer les consultations d'entreprises conformément à l'article 35 du code des marchés publics.

Délibération n°ASDél 230404-01

Débat de séance

La recherche d'un site de stockage et d'un centre de prétraitement est une nécessité et le comité syndical souhaite s'engager favorablement et activement dans les démarches participatives engagées.

Sans remettre en cause l'absolue nécessité de communiquer en direction du public, des institutions et des conseils de développement de pays comme le souhaite le Président du Conseil Général, le comité syndical s'accorde unanimement à poursuivre une démarche prospective de recherche de sites afin de préserver l'intérêt public général du service de traitement des déchets. Il souhaite en effet que des réserves foncières soient constituées en vue de l'implantation des futures installations de traitement publiques ; réserves foncières qui devront répondre aux exigences et priorités fixées par la commission départementale au plan saisi dans le cadre de la réflexion menée en vue d'établir une méthodologie de recherche de sites.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 12H00

Le Président du SMITED
Jacques MASSE

Le Secrétaire de séance
Hubert BEAUDET